

ASSURANCE SANTE ANIMALE

Document d'information sur le produit d'assurance

Concepteurs :

Groupe Solly Azar SA, courtier d'assurance enregistré en France auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 008 500 / Sérénis Assurances SA – Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le code des assurances

Produit : Assurance Chien Chat

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance chien chat est un contrat d'assurance dommage qui vient rembourser, en fonction de la formule choisie, les frais médicaux et chirurgicaux consécutifs à une maladie ou un accident de l'animal assuré. Les remboursements ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées et une somme peut rester à la charge de l'assuré après intervention du contrat d'assurance.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Le montant des remboursements s'exerce, en fonction de la formule de garantie choisie, à concurrence des montants indiqués au tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

Le taux de remboursement varie selon la formule choisie.

Les garanties en fonction de la formule choisie :

- ✓ **Honoraires du Vétérinaire** (consultation, visite, soins)
- ✓ **Honoraires chirurgicaux, frais de salle d'opération**
- ✓ **Frais liés à l'acte opératoire et postopératoire immédiat**
- ✓ **Frais préopératoires**
- ✓ **Frais de séjour postopératoires**
- ✓ **Frais de transport en ambulance animalière**
- ✓ **Frais d'analyses de laboratoire, d'examens radiologiques et de radiothérapie**
- ✓ **Achat de médicaments prescrits par le vétérinaire en rapport avec l'accident ou la maladie (hors formule accident)**
- ✓ **Frais de séjour en clinique vétérinaire**
- ✓ **Frais de prévention (vaccination, phytothérapie...)**

L'assistance (sauf formule accident) :

- ✓ **Garanties d'assistance (assuré par IMA ASSURANCES) : conseils vétérinaire et vie pratique, garde de l'animal en cas d'hospitalisation du maître, frais d'euthanasie**

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Toute manifestation d'une pathologie ou d'un accident durant les délais de carence
- ✗ L'animal jusqu'à ses 3 mois et à partir de 8 ans à la date d'effet de l'adhésion
- ✗ les animaux non tatoués ou non identifiés par une puce électronique
- ✗ Les animaux utilisés à des fins professionnelles
- ✗ Les chiens de catégorie 1 (chiens non-inscrits au Livre des Origines Français (LOF) de type : American Staffordshire Terrier, Tosa, Mastiff, Bullmastiff).



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! L'existence d'une maladie ou d'un accident antérieur à la date d'effet du contrat
- ! L'existence de faits extérieurs (accidents de chasse, courses, compétitions sportives, combats de chiens)
- ! L'existence de faits intentionnels ou de manque de soins et/ou de nourriture
- ! La non prise en charge des frais liés à l'alimentation
- ! La non prise en charge des frais liés à une anomalie, infirmité, maladie congénitale ou héréditaire et leurs suites, y compris les frais de dépistage
- ! Toute maladie contagieuse entraînant l'abattage de l'animal, ou tout trouble du comportement
- ! Les frais de contraception, gestation, d'esthétique, dentaires et/ou oculaires
- ! Les frais de garde en clinique sans justification médicale ou aux visites de confort



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties de remboursement des frais de santé s'exercent dans le monde entier, sous réserve que l'animal désigné dans les conditions particulières ne séjourne pas plus de 90 jours par an en dehors de la France Métropolitaine.
- ✓ Les garanties d'assistance s'exercent en France Métropolitaine.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de non garantie, de suspension ou de résiliation :

- **A la souscription du contrat**
Fournir les documents exigés par l'assureur
- **En cours d'adhésion**
Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence soit d'aggraver les risques pris en charge, soit d'en créer de nouveaux
- **En cas de sinistre**
Déclarer le sinistre dès qu'il en a connaissance.
Fournir tous documents justificatifs prévus au contrat et nécessaires au paiement des prestations prévues.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime est payable d'avance annuellement. Un paiement fractionné peut toutefois être accordé. Dans ce dernier cas, l'assuré est informé à l'avance des montants et dates de prélèvement. Les paiements doivent être effectués par prélèvement automatique.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date indiquée sur les conditions particulières. Il est conclu pour une durée d'un an et se reconduit automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale.

Le contrat prend fin en cas :

- De décès de l'animal assuré,
- De résiliation par l'assuré dans les cas et conditions fixées au contrat ;
- De non-acceptation par l'assuré, dans un délai d'un mois, d'une nouvelle proposition tarifaire faite par l'assureur ;
- De non-paiement de la cotisation ;
- De retrait de l'agrément de l'assureur



Comment puis-je résilier le contrat ?

L'adhérent peut résilier le contrat :

- A la fin de la première période annuelle d'assurance, moyennant un préavis de deux mois.
- À tout moment, dès lors qu'un délai d'un an s'est écoulé depuis son adhésion. La résiliation prend alors effet un mois après la réception par l'Assureur de la notification faite par l'Adhérent
- En cas de majoration des cotisations
- En cas de décès, de perte, fuite, don ou vente de l'animal assuré, la résiliation prend effet le jour qui suit la date de l'évènement.

La demande de résiliation se fait, au choix de l'adhérent, par lettre ou tout autre support durable, par déclaration faite au siège de l'Entreprise d'assurance ou son représentant, par acte extrajudiciaire.

Lorsque l'assureur propose la conclusion de contrat par un mode de communication à distance, de demande de résiliation peut se faire par le même mode de communication.

Lorsque l'assureur propose la conclusion de contrat par voie électronique, la demande de résiliation peut se faire par le même mode de communication.